



Commission
européenne

Jeunesse



Par ses politiques et programmes en faveur de la jeunesse, l'UE entend faire en sorte que les jeunes puissent participer pleinement à tous les domaines de la société et leur offrir davantage de possibilités sur le marché de l'éducation et du travail.

L'inclusion sociale des jeunes est essentielle pour la société européenne et la vie démocratique. La **stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse** promeut la santé et le bien-être des jeunes, leur transition vers l'âge adulte, leur participation à la société et à des activités de volontariat et de solidarité, l'emploi et l'esprit d'entreprise. Les politiques de l'UE en faveur de la jeunesse offrent également aux jeunes la possibilité de combler leurs lacunes éventuelles au niveau de leur formation et de leurs compétences, leur permettant ainsi de mieux s'adapter aux défis et de contribuer à un changement positif de la société. Cet aspect est d'autant plus important que le chômage des jeunes reste très élevé.

Ce que fait l'Union européenne

L'UE gère plusieurs programmes et initiatives pour aider les jeunes Européens à jouer un rôle plus actif dans la société et à tirer parti de l'expérience d'un séjour dans un autre pays. Parmi ces programmes et initiatives figurent notamment ceux ci-dessous.

- **Erasmus+** est le programme de l'UE qui soutient l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport en Europe. Doté d'un budget de 14,7 milliards d'euros, il offre à plus de 4 millions d'Européens la possibilité d'acquérir des connaissances et des compétences grâce à des expériences à l'étranger telles que des études, des stages, des apprentissages, des échanges de jeunes, des activités d'enseignement, de formation, d'animation socio-éducative et des activités sportives.
- La Commission souligne la nécessité d'un **dialogue structuré** en tant que moyen de communication mutuelle entre les jeunes et les décideurs afin d'obtenir des informations de première main auprès des

jeunes sur les politiques qui les intéressent. Organisé en cycles de dix-huit mois, chaque cycle de dialogue structuré se concentre sur un thème spécifique et permet aux jeunes de s'exprimer sur ce sujet.

- Le **programme Erasmus pour les jeunes entrepreneurs** contribue à doter les nouveaux ou jeunes entrepreneurs européens des compétences nécessaires pour démarrer et gérer une petite entreprise.
- Le **corps européen de solidarité** est une initiative de l'UE visant à donner

aux jeunes l'occasion d'exprimer leur solidarité en participant à des activités dans leur propre pays ou à l'étranger, qui profitent aux communautés et aux citoyens de toute l'Europe.

- La **garantie pour la jeunesse** (dotée d'une enveloppe de 8,8 milliards d'euros) soutient l'emploi des jeunes en veillant à ce que tous les jeunes de moins de 25 ans reçoivent une offre d'emploi, d'apprentissage, de stage ou de formation continue de bonne qualité et concrète dans les quatre mois suivant leur sortie de l'enseignement formel ou leur inscription au chômage.

Le **portail européen de la jeunesse** fournit des informations sur ces initiatives et d'autres actions de l'UE en faveur des jeunes dans toute l'Europe, tandis qu'**EURES**, le portail européen sur la mobilité de l'emploi, aide également à mettre en relation les demandeurs d'emploi et les entreprises qui proposent un emploi.



<http://bit.ly/2iP7RAy>



Pour plus d'informations: https://ec.europa.eu/info/topics/youth_fr



facebook.com/EuropeanYouthEU/



@EuropeanYouthEU

Comment prendre contact avec l'UE?

EN LIGNE

Des informations sur l'Union européenne sont disponibles, dans toutes les langues officielles de l'UE, sur le site internet Europa à l'adresse https://europa.eu/european-union/index_fr

EN PERSONNE

Dans toute l'Union européenne, des centaines de centres d'information Europe Direct sont à votre disposition.

Pour connaître l'adresse du centre le plus proche, visitez la page suivante: https://europa.eu/european-union/contact_fr

PAR TÉLÉPHONE OU PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Europe Direct est un service qui répond à vos questions sur l'Union européenne. Vous pouvez contacter ce service:

- par téléphone:
 - via un numéro gratuit: 00 800 6 7 8 9 10 11 (certains opérateurs facturent cependant ces appels),
 - au numéro de standard suivant: +32 22999696;
- par courrier électronique via la page https://europa.eu/european-union/contact_fr

PUBLICATIONS DE L'UNION EUROPÉENNE

Vous pouvez télécharger ou commander des publications gratuites et payantes à l'adresse <https://op.europa.eu/fr/publications>. Vous pouvez obtenir plusieurs exemplaires de publications gratuites en contactant Europe Direct ou votre centre d'information local (https://europa.eu/european-union/contact_fr).

REPRÉSENTATIONS DE LA COMMISSION EUROPÉENNE

La Commission européenne a des bureaux (représentations) dans tous les États membres de l'Union européenne: https://ec.europa.eu/info/contact/local-offices-eu-member-countries_fr

BUREAUX DE LIAISON DU PARLEMENT EUROPÉEN

Le Parlement européen dispose d'un bureau de liaison dans chaque État membre de l'Union européenne: <http://www.europarl.europa.eu/at-your-service/fr/stay-informed/liaison-offices-in-your-country>

DÉLÉGATIONS DE L'UNION EUROPÉENNE

L'Union européenne a également des délégations dans d'autres parties du monde: https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/area/geo_fr



Vous avez des questions sur l'Union européenne? Europe Direct a les réponses: 00 800 6 7 8 9 10 11, <http://europedirect.europa.eu>

Cette fiche d'information fait partie de la publication *L'Union européenne: sa fonction et ses activités*.

Une version interactive de la présente publication, avec des hyperliens renvoyant à des contenus en ligne, est disponible aux formats PDF et HTML: <https://op.europa.eu/webpub/com/eu-what-it-is/fr/>

Autres fiches d'information dans la série *Ce que fait l'Union européenne*

Action pour le climat et pacte vert pour l'Europe
Affaires étrangères et politique de sécurité
Affaires maritimes et pêche
Agriculture et développement rural
Aide humanitaire et protection civile
Budget
Commerce
Concurrence
Consommateurs
Coopération internationale et développement
Culture et médias
Douanes
Économie et société numériques
Économie, finances et euro
Éducation et formation
Élargissement de l'UE
Emploi et affaires sociales
Énergie
Entreprises et industrie
Environnement
Fiscalité
Frontières et sécurité
Jeunesse
Justice et droits fondamentaux
Marché unique
Migration et asile
Politique européenne de voisinage
Politique régionale
Prévention de la fraude
Recherche et innovation
Santé publique
Sécurité alimentaire
Services bancaires et financiers
Sport
Transports

Manuscrit achevé en janvier 2020

La Commission européenne ne peut en aucun cas être tenue pour responsable de l'usage fait de cette publication en cas de réutilisation.

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2020



© Union européenne, 2020

La politique de réutilisation des documents de la Commission européenne est mise en œuvre sur la base de la décision 2011/833/UE de la Commission du 12 décembre 2011 relative à la réutilisation des documents de la Commission (JO L 330 du 14.12.2011, p. 39).

Sauf mention contraire, la réutilisation du présent document est autorisée dans le cadre d'une licence Creative Commons Attribution 4.0 International (CC BY 4.0) (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>). Cela signifie que la réutilisation est autorisée moyennant citation appropriée de la source et indication de toute modification.

Pour toute utilisation ou reproduction d'éléments qui ne sont pas la propriété de l'Union européenne, il peut être nécessaire de demander l'autorisation directement auprès des titulaires de droits respectifs.

Toutes les photos: © Shutterstock, © Fotolia

Print	ISBN 978-92-79-95604-1	doi:10.2775/134716	NA-03-18-321-FR-C
PDF	ISBN 978-92-79-95571-6	doi:10.2775/196598	NA-03-18-321-FR-N